

Date de convocation	05/06/2025
Nombre de délégués en exercice	42
Nombre de délégués prenant part au vote	22
Pour	23
Contre	-
Abstentions	-

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement son article L.313-1 relatif à la création des emplois par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les lignes directrices de gestion établies par le Président pour la période 2022 – 2026,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe administrative afin d'assurer du secrétariat technique pour les compétences eau potable et assainissement,

Considérant la nécessité d'anticiper le départ à la retraite du directeur et de réorganiser les services en créant un poste de directeur des services techniques (strate 20.000 à 40.000 habitants) ;

Considérant la nécessité de « toiletter » le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

ADOpte le tableau des emplois du service eau potable, applicable au 1er juillet 2025 qui acte :

- La création des postes suivants :
 - 1 poste de Directeur des Services Techniques (strate 20.000 à 40.000 habitants) à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- La suppression des postes suivants :
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à cette décision sont inscrits au budget 2025 et suivants du service eau potable.

Fait à Ablis, le 17 juin 2025

Le Président **Jean-Pierre MALARDEAU**

